

- SOUS RÉSERVE -



MÂLAIN

11h - 21h

SAM. 12 DEC.

Un Grain
Ateliers SuCré
gourmands à domicile



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ungrainsucre.com

  • 06.72.34.00.76 • ungrainsucre@gmail.com

Particuliers - Associations - Professionnels 21410 Malain

Bruno LACHICHE

Vente,
Entretien, SAV
adoucisseur d'eau
toutes marques,
piscine privée

54 bis rue Boudrot
21410 MALAIN
Tél. 03 80 23 62 80
Port. 06 28 04 82 18
E-mail : bruno.lachiche@dbmail.com

Restaurant - Traiteur



7, rue de la grande place
MÂLAIN
03 80 43 38 52

www.lecavo.fr

BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Steve PETOT
06 12 36 59 92

steve.petot@bc2e.com
www.2103.bc2e.com

13c rue Gaudot
21410 MALAIN



Artisan Couvreur
Neuf ♦ Rénovation ♦ Entretien

Tous types de couvertures
Tuiles ♦ Ardoises...

Zinguerie
Cuivre ♦ Zinc ♦ Inox...



21410 MÂLAIN
www.couverture-zinguerie-roze.com

09 50 18 53 94
♦ ♦ ♦
06 24 16 45 71

Tabac - Presse - Loto
de la Vallée de l'Ouche

NON STOP 6h / 20h - 7J/7

44 grande rue du haut - Fleurey-sur-Ouche
03 80 33 66 34

SARL
Services à la Nature

élagage respectueux
abattage
création

Entreprise
Frédéric
Crucet

entretien des jardins

agrément
services à
la personne



06 06 74 47 17
26 rue Gaudot 21410 Mâlain

CYBERZEN-INFORMATIQUE.FR



11 rue du Mont Chauvin
21410 MALAIN
Tel : 03.80.23.68.29
Tel : 06.50.33.41.76
cyberzen-info@cyberzen-informatique.fr

ASSISTANCE // DÉPANNAGE // INSTALLATION // FORMATION



Nous vivons une période inédite, difficile et qui représente un grand défi pour toute notre nation. On peut regretter qu'aucune mesure sérieuse n'ait été prise depuis l'été pour améliorer nos capacités de soins et de prise en charge notamment en réanimation. On peut regretter que les protocoles sanitaires aient été allégés deux fois depuis septembre dans les établissements scolaires où on sait que plus d'un tiers des clusters y étaient diagnostiqués avant les vacances scolaires. On peut regretter les défauts manifestes d'anticipation, de préparation, l'imprévoyance face à la possibilité d'une deuxième vague.

Mais il est aujourd'hui de notre devoir de respecter strictement les mesures mises en place pour nous protéger, protéger nos proches et surtout protéger les plus vulnérables.

Soyons solidaires, soyons responsables, soyons respectueux, faisons chacun et chacune notre part de ce travail collectif pour, tous ensemble, vaincre ce virus.

Six mois après la fin du premier confinement et la mise en place du conseil municipal, vos élus se sont emparés rapidement des dossiers en cours et fourmillent de nouveaux projets. Vous en trouverez une synthèse dans ce bulletin. Avant qu'un projet n'arrive à terme, il y a un long travail de préparation, de dialogue, de maturation démocratique puis des choix à faire.

L'oeuvre du précédent conseil se poursuit également : la construction de la nouvelle école, la réhabilitation des services administratifs et de la bibliothèque seront tangibles dès le démarrage des travaux en janvier.

Le conseil communautaire s'est mis en place en juillet. Patrick SEGUIN, Président sortant et Maire de Lantenay, a été réélu. Arnault LEMAIRE et Pascal CHAUVENET, délégués communautaires avec moi-même, sont respectivement 1^{er} et 2^d vice-présidents.

Les commissions intercommunales ont commencé à travailler en octobre, les conseillers municipaux de Mâlain s'y investissent pleinement. Nous avons tous à coeur de continuer à faire fructifier ce bien commun, notre communauté de communes, que nous avons reçu en héritage. C'est le fruit du travail partagé des élus du territoire depuis 17 ans.

Ne pas s'investir dans la communauté de communes serait particulièrement dommageable car ses compétences n'ont cessé de s'accroître au fil du temps : gestion des déchets ménagers, gestion de

l'eau et de l'assainissement, développement économique et touristique, gestion des milieux aquatiques, aménagement du territoire, environnement et cadre de vie, culture et sport, jeunesse et action sociale

À contrario, le champ des compétences des communes s'est considérablement rétréci au profit de l'intercommunalité. Quant au maire, son rôle est devenu plus administratif, à la fois comme agent de l'État et agent exécutif de la commune. Ce qui n'enlève rien à la complexité de sa tâche et au degré de technicité exigé de plus en plus croissant.

Une loi récente du 27 décembre 2019 vise à rééquilibrer le pouvoir au sein des intercommunalités, en mettant en place des conseils de maires où sont traités certes des questions communautaires mais aussi des sujets inter-communaux. Toute décision communautaire qui s'ancre sur une partie du territoire communautaire mais aussi dans une commune bien précise doit être précédée par une concertation poussée entre le maire concerné et l'intercommunalité qui doit être coopérative. Nous devons oeuvrer pour un consensus qui permette de décider, de trancher, d'avancer sans blocages, sans aller contre la volonté manifeste de qui que ce soit. C'est le meilleur gage pour faire avancer les dossiers.

Quand nous avons des décisions à prendre ou des compromis à trouver c'est l'intérêt des citoyens qui nous guide en premier lieu et non pas nos égos. Ce n'est qu'ensemble, au sein de l'intercommunalité, que nous trouverons le chemin d'une gouvernance apaisée et efficace qui devra nous permettre de déployer notre projet de territoire.

Portés par notre engouement d'oeuvrer chaque jour pour la collectivité, les élus que nous sommes gardons de grandes ambitions pour ce territoire d'exception et pour lequel nous sommes tous si fiers.

Il nous faut, avec vous, changer nos habitudes pour quelques semaines, quelques mois ? Qu'importe les règles du confinement dans notre village. Il semble pouvoir s'adapter à chaque situation. La proximité entre ses habitants en est le moteur et nous délivre un semblant de normalité.

Bon courage à chacun et gardons en nos coeurs l'espoir de jours meilleurs.

Nicolas BENETON

→ Comité des fêtes

Marché de Noël

rendez-vous le 12 décembre

Organisé tous les ans par le comité des fêtes, le Marché de Noël vous permet de faire vos dernières emplettes et de découvrir les dernières nouveautés de la trentaine d'exposants présents. Il y en aura pour tous les goûts et toutes les bourses : bijoux, jouets bois, décorations de Noël, confiture... vous trouverez forcément le cadeau qu'il vous manque!

Professionnels et métiers de bouche à l'extérieur. Buvette, crêpes, vin chaud sur place.

On vous attend de 11h et à 21h à Mâlain !

Moniteur d'équitation itinérant

Initiation à l'attelage • Promenade en attelage

Cours, stage d'équitation • Pension avec ou sans travail

Remise en forme de votre cheval



Entretien de vos espaces verts (CESU possible) :

Tonte de pelouse • Aspiration feuilles

Taille de haies • Transport à la déchetterie (gros volume)

Autres services :

Vente de fumier et crottin sans paille

Entretien paddocks/prés/clôtures avec microtracteur

Pascal BAILLARGEAULT

Ecurie de Mâlain • 06 74 74 10 64 • baillargeault.pascal@orange.fr

→ Etat Civil

Naissances



TOUCHE Maël, 4 septembre 2020

LAGNEAU Danaé, 20 septembre 2020

DEBONO Ryan, 5 octobre 2020

MARIAGE



SELLENET Cédric et GABETTE Stéphanie
25 juillet 2020

CHAN Servane et MICHEA Marion
29 août 2020

MENET Charlotte et BONNY Delphine
10 octobre 2020

Décès



COLOMBO Michel, 5 juillet 2020

TRKULJA Maria, 30 septembre 2020

LERNOULD Luc, 1er octobre 2020

BARBIER Françoise, 3 octobre 2020

BERTHIOT Dominique, 29 octobre 2020

La disparition de Michel Colombo est pour beaucoup d'habitants de Mâlain une profonde blessure mais pour la commune, c'est une perte incommensurable.

Ancien cantonnier du village, à une époque où les seuls outils étaient une brouette, une pioche et une pelle, il a laissé une part de lui-même dans chacune de nos rues. Dernier à avoir utilisé le tambour du garde-champêtre, sa voix raisonnait dans notre village et le souvenir de son écho sonore est toujours présent.

Michel était également très investi dans la vie communale et la vie associative. Depuis 1981, date de la création de l'association des anciens combattants de Mâlain, il occupa successivement la fonction de vice-président puis de président.

Michel débarque en Algérie le 10 septembre 1958. Il participe aux opérations « étincelle » et « jumelles » en Kabylie. Titulaire de la croix du combattant, de la médaille commémorative AFN avec agrafe Algérie, c'est au service des anciens

combattants qu'il poursuivra le combat pour la défense des droits et de la mémoire. Il était fier du dynamisme de sa section et de la présence en nombre des Mâlinois, des enfants des écoles lors des rassemblements commémoratifs. Estimé de tous, il n'a eu de cesse de servir. Servir son village, servir sa patrie.

Je rends hommage à son action essentielle pour faire partager au plus grand nombre les valeurs du patriotisme et du civisme. Cet ardent défenseur du devoir de mémoire n'a eu de cesse de communiquer avec les jeunes générations, de transmettre ce témoignage de toute une vie, consacrée à la défense de son pays.

Prolonger son action est certainement la plus belle des façons de rendre hommage à sa mémoire.

Nicolas BENETON



29 juin 2020

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, M. CHAUVENET Pascal, M. LEMAIRE Arnault, M. SELLENET Cédric, Mme DUSSET Françoise, Mme ARGOLAS Luana, Mme BAILLARGEAULT Cécile, Mme BLOUIN Cerise, M. COLIN Guillaume, M. JUPILLE Loïc, M. LACROIX Alexandre, Mme SALOMON Claire, Mme TOUTANT Bérénice.

Etai(en)t absent(s) : Mme FÉDOR Jasmine (procuration à JUPILLE Loïc), Mme SICAUD Amélie (procuration à LEMAIRE Arnault).

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

1- AJOUT DÉLIBÉRATION

- Proposition de devis de travaux par l'ONF
- Achat de terrain à Mme Claude GODOT

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

2- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Dans l'état de l'actif figurent trois immobilisations inscrites aux articles :

21784 : 2019ECOLE-MAT-01 : acquisition de mobilier pour la cuisine de l'école maternelle pour un montant de 431,00 €.

2183 : 2019ORDI-MATERNELLE : acquisition d'un ordinateur portable ACER pour l'école maternelle pour un montant de 660,50 €.

2183 : 2019VIDEOPROJ-MAT-02 : acquisition d'un vidéo projecteur pour l'école maternelle pour un montant de 1328,64 €.

Le maire propose d'amortir les biens sur le seul exercice 2020. Le conseil accepte à l'unanimité.

3- PROPOSITION DE CONTRIBUABLES POUR LA CCID

Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Une liste de 24 noms est proposée par le conseil municipal, les services fiscaux retiendront 12 personnes parmi cette liste.

4- ACQUISITION DE PARCELLES - PROPOSITION DE LA SAFER

Vu l'appel à candidature émis par la SAFER en avril 2020 concernant les parcelles :

- A 880 le village d'une contenance de 4 a 93 ca,
- B 377 Les Chomelots d'une contenance de 13 a 36 ca.

Monsieur le Maire rappelle la candidature de la commune de Mâlain pour l'acquisition de ces parcelles

Considérant la proposition de la SAFER fixant à 4 732.57 €, le montant global de la vente des deux parcelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la promesse d'achat.

5- TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer pour l'année 2020 les taux des taxes directes locales : Il vote les taux comme suit :

TFB : 17.81 % TFNB : 38.63 %

6- NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le conseil, à l'unanimité, désigne Mme Cerise BLOUIN en qualité de Présidente de la commission de contrôle des listes électorales.

7- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil, à l'unanimité, désigne M. Alexandre LACROIX en qualité de Correspondant Défense.

8- CONTRAT AGENT ENTRETIEN

La commission travaux propose que Sébastien COCHARD, agent d'entretien travaille à temps complet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette demande à l'unanimité.

9- CONTRAT UDMJC

Vu la délibération n° 015-2020 du 19 février 2020 attribuant une subvention de 270 €uros à l'UDMJC pour le cinéma,

Etant donné la convention cinéma signée fin juin 2020 pour un montant de 281.22 €uros,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte une subvention complémentaire d'un montant de 11.22 €uros à l'UDMJC pour la convention cinéma.



10- AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise de VOGUENATURE d'un montant de 1851 € HT, pour l'acquisition du jeu La Maison du Pêcheur, adapté aux enfants de 2 à 6 ans.

11- LOCATION DE SALLE : CAUTION MÉNAGE

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes n'est pas toujours bien nettoyée lors des locations, il propose qu'une caution soit instaurée concernant le ménage. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de fixer le montant à 200 euros.

12- DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de la parcelle n°17 d'une surface de 5.14 ha à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (coupes réglées).

13- ACQUISITION DE PARCELLES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal avoir proposé l'achat des parcelles A 247, A 1485 et A 521 appartenant à Madame GODOT Claude. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir ces parcelles au tarif de 10 € le m².

14- QUESTIONS DIVERSES

- **Bibliothèque** : Nelly GERMAIN et Maria MARTIN cessent leur activité au sein de la bibliothèque communale : nous les remercions pour le temps qu'elles ont consacré à cette activité.

- **Commission environnement** : Cerise BLOUIN se propose pour être la responsable de cette commission.

- Le conseil est informé des démarches faites par l'association **RISOME** visant la réappropriation alimentaire du territoire.

- **Espace sportif et loisirs** : Guillaume COLIN informe qu'une subvention est possible par Jeunesse et Sport pour la création d'un espace dédié en accès libre à des agrès sportifs (type parcours de santé) et l'installation de modules de glisse. Le groupe de travail se réunira à la rentrée.

- **Aménagements** : La MICA (Mission d'aide aux collectivités) a été contactée concernant l'aménagement du carrefour de Baulme-La-Roche ainsi que le CAUE pour la rue Maurice Béné ainsi que l'aménagement

de la salle des fêtes (entrée + buvette) et l'aménagement de l'AFUP

- **Noyers** : Les branches de noyers de la Ruelle de Sercey sont dangereuses, un élagage sera nécessaire. Il faut vérifier si les arbres sont sur le domaine communal.

- **City park** : Le conseil s'interroge sur la nécessité et les contraintes pour installer des poubelles et un point d'eau à proximité du City park.

- Dans le cadre d'un **plan de soutien aux associations subissant les conséquences de la crise sanitaire**, le conseil souhaite ne pas demander la participation annuelle aux frais de chauffage de la salle au JCVO.

- **Elections sénatoriales** : Un conseil municipal obligatoire aura lieu le 10 juillet pour désigner les représentants de la commune qui voteront pour les élections sénatoriales.

- **Date du prochain conseil** : 7 septembre à 20h00

Le Maire, Nicolas BENETON

10 juillet 2020

Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS, Mme Cécile BAILLARGEAULT, Mme Cerise BLOUIN, Mr Pascal CHAUVENET, Mme Jasmine FEDOR, Mr Guillaume COLIN, Mr Loïc JUPILLE, Mr Alexandre LACROIX, Mr Arnault LEMAIRE, Mme Claire SALOMON, Mr Cédric SELLENET, Mme Bérénice TOUTANT

Etai(en)t absent(s) : Mr Nicolas BENETON, Mme Françoise DUSSET, Mme Amélie SICAUD (pouvoir à Mr Arnault LEMAIRE).

1- ELECTION DES GRANDS ELECTEURS

Vu le code électoral et notamment ses articles L 280 à L 293 et R 131 à R 148,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

Vu la circulaire n° INTA2015957J du 20 juin 2020 du Ministre de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs Suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°657 du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et



suppléants des Conseils Municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Côte d'Or,

Après installation du bureau, le Premier Adjoint au Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L288 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Sont élus délégués au 1^{er} tour : Cerise BLOUIN, Claire BOUILLLOT-SALOMON, Bérénice TOUTANT.

Sont élus suppléants au 1^{er} tour : Alexandre LACROIX, Guillaume COLIN, Cédric SELLENET.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces résultats

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

14 septembre 2020

Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS, Mme Cécile BAILLARGEULT, Mr Nicolas BENETON, Mme Cerise BLOUIN, Mr Pascal CHAUVENET, Mme Françoise DUSSET, Mme Jasmine FEDOR, Mr Guillaume COLIN, Mr Loïc JUPILLE, Mr Alexandre LACROIX, Mr Arnault LEMAIRE, Mme Claire SALOMON, Mr Cédric SELLENET, Mme Amélie SICAUD, Mme Bérénice TOUTANT.

1 - AJOUT DE DÉLIBÉRATIONS

- Devis travaux cloches pour l'église
- Devis travaux éclairage salle des fêtes

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

2 – VALIDATION RESULTAT APPEL D'OFFRES EGLISE - MAIRIE/ECOLE

- **Accessibilité église** : la Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 30 juin et propose de retenir la société IDVERDE pour un montant de 48.719.21 € HT avec options.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- **Mairie/école** : la Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 septembre et propose de retenir les sociétés suivantes pour les 11 lots :

LOT 1 : Démolition – Maçonnerie – VRD : Entreprise ROMERO pour un montant de 292.000 € HT

LOT 2 : Charpente-Bardage-couverture-Etanchéité : Entreprise CHARPENTIER DE L'OUICHE pour un montant de 94.173.22 € HT

LOT 3 : Menuiseries extérieures Bois-Alu métallerie : Entreprise DONOLO FRERES pour un montant de 126.229 € HT

LOT 4 : Plâtrerie : Entreprise BLONGLET pour un montant de 96.000 € HT

LOT 5 : Menuiseries intérieures bois : Entreprise PACOTTE ET MIGNOTTE pour un montant de 76.297.61 € HT

LOT 6 : Peinture revêtements muraux : Entreprise BONGLET pour un montant de 28.670.40 € HT

LOT 7 : Revêtements de sols : Entreprise TACHIN pour un montant de 32.869.90 € HT

LOT 8 : Plafonds suspendus : Entreprise C2P pour un montant de 16.781.70 € HT

LOT 9 : Chauffage-ventilation-plomberie : Entreprise UTB pour un montant de 117.761.60 € HT

LOT 10 : Electricité : Entreprise SONELEC pour un montant de 94.638.04 € HT

LOT 11 : Désamiantage : Entreprise DEVARRENNES pour un montant de 6.700 € HT

Le coût global ressort à 982.121 € pour une prévision budgétaire supérieure à 1 M€.

Pascal CHAUVENET précise qu'il a demandé une étude d'endettement sur les entreprises retenues.

Les artisans locaux ne répondent généralement pas à ces appels d'offres, qui s'avèrent trop chronophages.

Le suivi de ce chantier sera effectué par la Commission Travaux, en intégrant des membres du SIVOS. Les réunions de chantier sont hebdomadaires, et les artisans absents peuvent être pénalisés financièrement.

Le conseil municipal valide les entreprises proposées à l'unanimité.



3 - SICECO : VALIDATION DEVIS ENFOUISSEMENT RUE BÉNÉ (3e tranche)

Le Maire indique que la part communale du devis s'élève à 40 K€, soit 20 % du coût global.

Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

4 - ACQUISITION DE PARCELLES

Le Maire propose d'acquérir ces 2 parcelles appartenant à Mme ROZE au prix de 10 € le m².

Le conseil municipal valide cette acquisition à l'unanimité.

5 - LOCATION DE TERRES - BAIL À RENOUELER

Le bail de location de terres consenti à M. CRUCET arrive à échéance ; il est proposé de le renouveler pour une durée de 9 ans au prix de 42 € par an (vs 40 € actuellement). Le tarif étant indexé annuellement sur l'indice des fermages.

Le conseil municipal valide ce renouvellement de bail à l'unanimité.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CARREFOUR (2e tranche)

Cette 2e tranche concerne le carrefour situé à l'intersection de la rue Béné et de la rue de la Poste ; les travaux seront lancés après les travaux d'enfouissement de la rue Béné (cf point 2) pour un coût global de 31.390 €. Le Maire souhaite demander une subvention à hauteur de 30 % au Conseil départemental, et 30 % à la Communauté de Communes.

L'attention est attirée sur le matériau à utiliser pour le stationnement ; l'aménagement prévu devrait réduire la vitesse des véhicules.

Le conseil municipal valide ces demandes de subvention à l'unanimité.

7 – DEVIS TRAVAUX CLOCHES DE L'ÉGLISE

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise FROTEY pour réparer le mécanisme de la cloche (dont l'Angélus) de l'église d'un montant de 1.188 €.

Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

8 – DEVIS TRAVAUX SALLE DES FETES

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise SEBELEC pour remplacer le plafonnier et l'éclairage du bar de la salle des fêtes d'un montant de 2.047 €.

Il est suggéré de prévoir un variateur d'intensité pour l'éclairage du bar afin d'améliorer la convivialité de cet espace.

Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

9 - ATELIER JEUNES

Afin de répondre à l'une des attentes des jeunes, il est proposé de retenir l'atelier « webradio citoyenne », d'un coût de 445 € subventionné à hauteur de 360 € par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

10 - DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS COMMISSIONS CCOM

Il est précisé que cette désignation vaut pour la durée du mandat des conseillers municipaux ; les différentes commissions sont présentées et les représentants sont les suivants :

- Développement économique : Mme Cerise BLOUIN
- Tourisme : Mme Cécile BAILLARGEAULT
- Environnement, développement durable et urbanisme : Mme Françoise DUSSET
- Action sociale : Mme Claire SALOMON
- Déchets : Mme Françoise DUSSET
- Assainissement : M. Loïc JUPILLE
- Eau et GEMAPI : M. Alexandre LACROIX
- Culture : Mme Bérénice TOUTANT
- Vie associative et sportive : Mme Amélie SICAUD
- Communication : Mme Jasmine FEDOR
- Travaux et sécurité des ouvrages : M. Cédric SELLENET

11 – QUESTIONS DIVERSES

- **Ancien café de Mâlain** (actuellement à vendre au prix de 140 K€) : le Maire propose 2 visites aux conseillers – 19/09 à 15 h et 26/09 à 10 h – afin d'envisager que la commune se porte acquéreur.

Projet bâtiment pour personnes en perte d'autonomie dans le cadre de l'AFUP : un groupe de travail composé de Cécile BAILLARGEAULT – Amélie DOUAY et Alexandre LACROIX est constitué afin de recueillir les informations sur les structures possibles.



SIVOS : en tant que Président, Pascal CHAUVENET indique avoir relancé Madame le Maire de Savigny pour le règlement des 31.000,00 € dus à Malain et au Sivos. Une procédure judiciaire est envisagée à l'encontre de la commune de Savigny afin qu'elle rembourse les frais de fonctionnement avancés par les autres communes pour payer la scolarité des enfants de Savigny.

Salle des fêtes : veiller à une bonne information de Françoise DUSSET sur les locations – il est envisagé d'annuler les options et de ne prendre que les réservations fermes.

Un RV est prévu entre le GFA et la Commission urbanisme le 5 octobre à 20 h.

Projet Jardins : 10 réponses écrites – d'autres réponses en cours après relance sur Panneau Pocket – sur proposition de Cerise BLOUIN, accompagnement de ce projet de novembre à janvier par des stagiaires d'Agrosup – A noter qu'un terrain de 100 m² à proximité de la Douix a été proposé par un habitant de Malain. Prochaine réunion le 13 octobre à 20 h.

Nouveaux bacs de collecte : normalisation par la CCOM des bacs à puce pour repérer les erreurs de tri – informer la CCOM que tous les habitants de Malain n'ont pas reçu le flyer d'information.

Arts & Scènes soirée du 17 octobre : en raison des règles de distanciation actuelles, le nombre de places sera limité dans la salle des fêtes ; dans la communication, mentionner «réservation conseillée» ; en complément, atelier envisagé l'après-midi.

Françoise DUSSET déplore qu'une clôture électrique ait été installée sur chemin communal et elle a constaté qu'un pompage était installé dans la source de la Verde.

Buvette extérieure : suite aux récentes nuisances sonores et dégradations, un échange a lieu entre les conseillers sur les différentes solutions envisagées. Une majorité de conseillers est favorable au maintien de la buvette, sans préjuger des actions à mener en cas de nouveaux excès.

Date du prochain conseil : 9 novembre à 20h00

Le Maire, Nicolas BENETON

Cérémonie du 11 novembre



Menuiserie
Chaineaux
rue du Four - 21410 Malain

Menuiserie du bâtiment / Restauration / Patrimoine
Escaliers / Parquets / Agencement intérieur

03 80 49 72 33 - 06 71 87 29 82
www.menuiserie-chaineaux.com



COUVERTURE - ZINGUERIE

Christophe BORDE

6 rue de la Poste
21410 MALAIN

Tél / Fax : 03 80 49 74 39 - GSM : 06 76 18 15 02



9 novembre 2020

*Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS – Mme Cécile BAILLARGEAULT – Mr Nicolas BENETON – Mme Cerise BLOUIN – Mr Pascal CHAUVENET – Mme Françoise DUSSET
Mme Jasmine FEDOR – Mr Guillaume COLIN – Mr Loïc JUPILLE – Mr Alexandre LACROIX – Mr Arnault LEMAIRE
Mme Claire SALOMON – Mr Cédric SELLENET – Mme Amélie SICAUD*

Etai(en)t absent(s) : Mme Bérénice TOUTANT (procuration à ARGOLAS Luana)

1 – Contrat Secrétaire de mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie pour une période de 3 ans.

2 – Décisions modificatives au budget

* Le Maire informe que l'état d'exécution du budget nécessite des réajustements d'inscriptions budgétaires pour le paiement du FPIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative N°1 suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

739223 : +2.809.00

6068 : -2.809.00

* Le Maire informe que l'état d'exécution du budget nécessite des réajustements d'inscriptions budgétaires pour l'achat de la Maison du Pêcheur pour l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative N°2 suivante :

1° INVESTISSEMENT :

Dépenses 2188 opération 109 : +221.20

Recettes 021 : +221.20

2°) FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 023 : +221.20 6068 : -221.20

3 – Contrôle aire de jeux/équipements sportifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient l'offre de la société SYSTEMES PLUS à Savigny-sous-Mâlain pour la vérification périodique des aires de jeux et d'équipements sportifs pour un montant de base annuel de 145.20 € TTC.

4 – CCOM –

Convention de mise à disposition du service mutualisé d'application du droit des sols

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la CCOM une convention de mise à disposition du service mutualisé d'application du droit des sols.

5 – Convention de déneigement/salage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer, avec Monsieur Alexandre NOIROT, une convention pour les prestations de salage et/ou déneigement des voies communales, aux conditions suivantes : 50 € H.T./l'heure + 500 € H.T. d'indemnité forfaitaire annuelle d'astreinte.

6 – Autorisation de passage de la commune de Prâlon en forêt communale de Mâlain

Afin de permettre à la commune de Prâlon de faire transiter 90 m³ de pin en provenance de sa forêt communale, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le Maire signe une autorisation de passage en forêt de Mâlain moyennant le paiement d'une redevance de 117 €.

7 – SICECO : Devis éclairage église

Le Maire expose au conseil municipal que des travaux d'éclairage du cheminement PMR Eglise Saint Valérien doivent être réalisés. Le montant des travaux s'élève à 8.133.67 € et la contribution de la commune est évaluée à 4.881 €.

Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

8 – Devis vitraux église / Devis cuisine salle des fêtes

* Devis vitraux église : Il est proposé un devis d'un montant de 26.950 € étalé sur 3 années de Michel GRAMMARE pour le remplacement des vitraux de l'église. Le conseil municipal est intéressé par la proposition, une contrevisite est prévue afin de s'assurer des bonnes huisseries de l'église.

1 abstention

* Devis cuisine salle des fêtes : deux devis ont été présentés, le conseil municipal souhaite solliciter d'autres entreprises afin de pouvoir comparer et faire le meilleur choix.

9 – Citerne château

Un projet de travaux pour la sécurité incendie du château avait été approuvé par le conseil municipal



le 8 avril 2019. L'option de la bâche avait été choisie, mais après réflexion, ce projet est remis à l'ordre du jour, afin d'étudier au mieux l'option 2 qui propose une citerne incendie enterrée qui permettrait de préserver le site. Le conseil reporte son choix et veut au préalable s'assurer que le GAM accepte que le château soit classé ERP, cette classification permettant l'installation d'une bâche ou d'une citerne.

2 absentions 13 pour

10 – Demande de subvention GAM

Une demande de subvention du GAM d'un montant de 2.000 € est sollicitée à la Municipalité de Malain pour l'achat des matériaux nécessaires à la taille des treize claveaux du plein-cintre du grand escalier à réaliser par APIAS Formation dans le cadre d'un chantier-école. Le conseil municipal souhaite au préalable une mise au point de la relation avec le Gam avec une nouvelle convention permettant aux 2 parties d'avoir des objectifs partagés sur les travaux et l'exploitation du site.

Le conseil municipal ne valide pas cette demande. (6 abstentions, 4 votes contre, 5 votes pour)

11 – Devis gestion des archives

Le maire expose au conseil municipal qu'un contrôle des archives a été effectué le 2 mars 2020 par la Direction des Archives Départementales de la Côte d'or qui préconise un tri et un classement important.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient l'offre de la société DIRECT'ARCHIVES à Saint-Thibault pour effectuer la gestion des archives de la commune pour un montant 4.464 € TTC.

12 – Acquisition bâtiment ancien café

Dans le but de créer des logements locatifs dans la commune, les conseillers ont visité le bâtiment. Les travaux de rénovation ont été estimés à 611.640 € TTC. N'ayant pas assez d'éléments pour se positionner, le conseil a souhaité reporter sa décision.

11 – Questions diverses

* Le poulailler de Malain : à la demande de la Préfecture, des mesures de sécurité doivent être prises contre le risque élevé d'influenza aviaire en Côte d'Or. Il est donc prévu une claustration des poules par un filet avec réduction des parcours extérieurs.

* Salle des fêtes : Il est envisagé de demander l'avis d'un architecte pour le projet d'extension de la salle des fêtes.

* La Commission environnement souhaite clarifier son champ d'action.

* 11 novembre : A la demande de la Préfecture, cérémonie possible mais sans population, dépôt de gerbe de fleurs et discours sont prévus à 11h30 devant le monument aux morts.

Date du prochain conseil : 15 décembre 20h00

Le Maire, Nicolas BENETON



Réservez votre date !

du 26 au 28 février

Festi'Valouche 2021

6^{ème} édition

sbelec21@hotmail.fr

SB ELEC
électricité générale
neuf et rénovation

Bouttefray Sébastien
3 petite rue gaudot
21410 Malain

tel: 06.79.70.51.56

ATELEC ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

Une idée lumineuse pour tous vos travaux d'électricité :

- Dépannage
- Mise en conformité
- Réfection d'ancien
- Construction neuve
- Chauffage électrique
- Câblage informatique
- Industrie

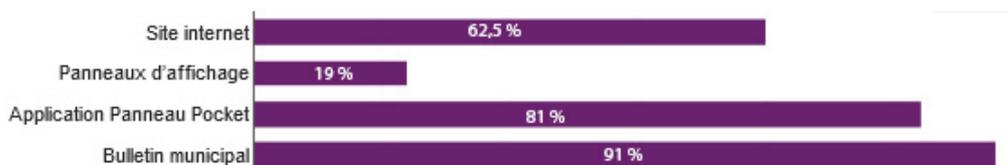
5, Impasse des Tilleuls - 21410 MALAIN
Route de Saulon - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Tél./Fax : 03 80 23 64 75
Portable : 06 11 67 28 90



Dans le précédent bulletin municipal nous vous avons proposé une enquête afin de recueillir votre avis sur les différents modes de communication entre vous et la mairie. 14,24 % des foyers mâlinois ont répondu à l'enquête. Voici les résultats:

98% déclarent avoir accès aux informations de la commune.

MOYENS DE S'INFORMER



FORMAT SOUHAITÉ



87% des foyers ayant rempli le formulaire souhaitent être informés via SMS en cas d'alerte.

NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION



Compte tenu de vos réponses, nous commençons à mettre en place certains des moyens proposés :

- une page Facebook "Village de Mâlain" est maintenant active
- l'application Panneau Pocket est toujours disponible et alimenté très régulièrement
- les adresses des personnes souhaitant une version numérique du bulletin municipal ont été collectées, elles ne recevront plus la version papier dans leurs boîtes aux lettres
- une réflexion va être menée pour faire évoluer et rendre plus attractifs les panneaux d'affichage dans le village.

Nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation. Le pôle communication œuvre pour satisfaire vos souhaits. N'hésitez pas à nous contacter pour toute sorte de renseignements ou propositions concernant la communication dans notre commune.



Dans le précédent bulletin municipal, nous vous avons présenté le projet « Jardinons Mâlain ». Pour rappel, l'idée était d'élaborer un projet communal autour du jardinage pour lier l'utile à l'agréable : cultiver un jardin et partager des récoltes, jardiner ensemble et partager des connaissances, faire découvrir la nature aux plus petits mais aussi organiser des débats ou événements sur la biodiversité.

Un certain nombre d'habitants nous ont signifié leur intérêt pour le projet, en répondant par courrier ou en ligne. Voici les résultats de l'enquête menée auprès de vous :

- **80% sont intéressés par un jardin collectif, 24% par les deux** (parcelle individuelle + jardin collectif)

- **79% des intéressés sont disponibles 1 à 2h par semaine pour jardiner,**

Les deux principaux motifs de la participation au projet est de pouvoir **apprendre à cultiver et approfondir ses connaissances** mais également **d'échanger et de mettre en commun des connaissances, outils, plantes et graines.**

Les habitants intéressés sont une majorité à avoir **plus de 30 ans.**



Plusieurs terrains sont à l'étude :

- L'arboretum (vers le terrain de jeux),
- Autour du poulailler et le long du parking,
- Une parcelle communale en face du terrain de football, en rive de la Douix,
- Un terrain privé proposé par un des habitants.

Nous vous remercions de votre participation à ce sondage et vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'avancée de ce projet.

Pour ce projet, le conseil municipal va travailler avec un groupe d'étudiants d'Agrosup Dijon (Institut National Supérieur des Sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement) de novembre à décembre 2020.

Le projet consistera à :

- approfondir l'enquête auprès de la population mâloise pour recueillir les avis de chacun ainsi qu'auprès des élus (moyens fonciers, financiers, matériels et humains)
- proposer des solutions intégrant les contraintes recensées,
- rédiger une charte d'utilisation intégrant au mieux les différents enjeux. Cette charte sera fondée sur une analyse déclinée sur les différents aspects de la gestion du jardin partagé (eau, intrants, semences, biodiversité, climat...).

SUPER U
SOMBERNON

AVENUE DE LA BRENNE - 21540 SOMBERNON
TÉL. 03 80 33 32 04 - FAX : 03 80 33 35 17

Le PIZZAIOLOGUE



Egalement fait maison :
Nems, rouleaux de printemps

depuis
10 ans
sur Mâlain

Tous les vendredis à Mâlain à partir de 18h

Entre l'église et la Mairie

☎ **06 83 00 43 30**



Mâlain reconfiné

Notre village, reconnu pour son dynamisme associatif et ses multiples occasions de rencontres souffre de la pandémie depuis 8 mois. Nous avons cependant maintenu un certain nombre de manifestations en nous adaptant aux règles évolutives des protocoles sanitaires successifs. Nous avons ainsi pu maintenir les festivités du 14 juillet et notre concert d'automne d'Art et Scène. Nous avons également souhaité donner un coup de pouce aux associations en organisant un forum des associations début septembre.

Le confinement nous oblige à commémorer le 11 novembre 1918 en comité restreint.

Nous espérons pouvoir maintenir notre marché de Noël, prévu le 12 décembre et notre 6^e édition du festival ouche, festival de théâtre amateur du 26 au 28 février 2021.

Notre traditionnel repas de l'amitié, réunissant les personnes de plus de 65 ans de notre commune a lieu chaque année en janvier. La commission sociale a décidé de le reporter au 9 mai. En attendant, des membres

de la commission viendront vous apporter une petite surprise avant Noël. Quant aux traditionnels vœux de la municipalité, qui réunit une partie importante des villageois chaque début janvier, il est fort probable qu'ils ne pourront avoir lieu sous la forme habituelle.

Jusqu'à nouvel ordre, nos services publics restent ouverts (écoles, périscolaires, secrétariat de mairie, poste) mais la bibliothèque est fermée ainsi que la salle des fêtes. Le parc et les aires de jeu restent accessibles à chacun mais dans le cadre dérogatoire des sorties de proximité limitées à 1 heure et entre membres de la même famille.

La vigilance «personnes vulnérables» a été remise en place. Chaque Mâinois en perte d'autonomie, âgé ou seul dispose du numéro personnel d'un des membres de la commission sociale qu'il peut contacter à tout moment pour un service, une demande ou simplement besoin de discuter.

#restezprudents

Construction de l'école et rénovation de la mairie

Nous avons retenu 10 entreprises qui travailleront pendant plusieurs mois pour faire sortir de terre une nouvelle école. Quand celle-ci sera construite, le chantier se poursuivra dans les locaux de notre « maison commune » pour accueillir une nouvelle bibliothèque, un secrétariat et une salle de réunion et des mariages en rez-de-chaussée.

Les travaux commencent le 4 janvier. C'est l'aboutissement d'un long travail initié dès 2008, avec la volonté de restructurer, sécuriser et mettre aux normes les bâtiments scolaires et municipaux.

Association foncière d'utilité publique (AFUP)

Notre bureau d'étude, le BAFU a relancé le notaire pour finaliser l'acquisition des terrains et a commencé la constitution du dossier de création de l'AFUP sur le plan juridique.

Une fois l'AFUP créée, les propriétaires des terrains se positionneront sur les choix d'aménagement de cette zone située derrière la mairie.

Un groupe de travail s'est constitué avec pour mission de rechercher des partenariats pour y créer une structure pour les personnes en perte d'autonomie.

Salle des fêtes

Nous souhaitons agrandir les espaces de stockage et restructurer les accès. Une première proposition n'a pas été retenue par la commission urbanisme car elle ne correspond pas aux projets initialement prévus au niveau du stockage, de l'aménagement de l'entrée et de l'adjonction d'une nouvelle buvette.

Nous contactons différents architectes pour vous faire des propositions plus abouties.

Enfouissement des réseaux Rue Maurice Béné et rue de la Poste

Les travaux ont débuté début novembre et nécessitent une circulation alternée jusqu'à fin décembre début janvier. L'aménagement prévu au carrefour devrait pouvoir être réalisé à la suite.



Syndicat intercommunal à vocation scolaire Georges PARIZON

Nos relations avec la commune de Savigny, à notre grand regret, ne s'apaisent pas. Le conseil municipal de Savigny a attaqué la décision du préfet qui intègre la commune au SIVOS. Le jugement rendu par le tribunal administratif n'étant pas en leur faveur, le nouveau conseil municipal de Savigny a décidé de faire appel du jugement.

Par ailleurs, depuis Septembre 2019, la commune de Savigny refuse de payer les frais de fonctionnement de l'école. Madame le Maire de Savigny conteste la sincérité de nos frais de fonctionnement. Nous lui avons pourtant, à plusieurs reprises, proposé de venir au secrétariat étudier l'ensemble des factures inhérentes au budget.

Ce sont les communes et donc les habitants de Prâlon, Baulme-la-Roche et Mâlain qui paient les fournitures scolaires, livres, cahiers, des enfants de Savigny, la totalité des frais de chauffage, d'eau, de ménage ou encore les salaires des employés (hors enseignants).

Nous avons souhaité jusqu'à présent ne pas faire de différence entre les enfants quelle que soit leur commune de résidence, mais le défaut de paiement de la commune de Savigny met en danger l'équilibre financier de notre SIVOS.

Croyez bien à notre entier dévouement pour faire de cette structure intercommunale un lieu où chaque enfant pourra s'épanouir et où chaque élève aura les moyens de sa réussite scolaire dans un environnement bientôt entièrement neuf dans lequel nous souhaitons que les enfants quelle que soit leur commune d'origine aient toute leur place.

Accessibilité de l'église

Les travaux commenceront cet automne. Cet aménagement consiste, pour rappel, à réaliser une rampe d'accès, rénover les marches, créer un cheminement, des places de parking rue de l'Église jusqu'à la rampe et enfin réaliser un parvis en béton désactivé.

Les sonneries du clocher ont connu quelques dysfonctionnements cet automne, nous avons procédé au changement du moteur qui actionne les cloches.

Aménagement du carrefour Gaudot, ferme, route de Baulme la Roche

Nous sommes dans l'attente de la proposition du conseil départemental. L'abribus pose un problème de sécurité pour les usagers. Le Conseil régional, en charge du transport, nous a proposé de le supprimer. Le conseil municipal a souhaité conserver ce point de ramassage car c'est le plus utilisé du village.

Entretien des voiries

La réfection de la rue des Vignes prévue en octobre est décalée de quelques semaines car un répartiteur pour la future fibre optique à domicile sera installé sur la Rochotte. Ces travaux vont provoquer des dégâts importants sur la rue des Vignes. La commission travaux a souhaité programmer la rue de la Verde pour 2021.

aires de jeu.

Une cabane a été installée, elle fait le bonheur des plus petits. Un groupe de travail constitué d'élus et d'habitants du village étudie la faisabilité de la mise en place de modules de glisse de type skateparc, d'agrès pour adultes et un espace de plantations. Des demandes de devis sont en cours.

Achat de l'ancien café, rue Gaudot

Le bâtiment peut être intéressant pour notre commune en manque de logements locatifs. Après notre visite, nous avons pris conseil auprès d'un cabinet pour une première évaluation des travaux. Cette opération devra être neutre financièrement. De nombreux promoteurs se sont déjà désistés devant l'ampleur des travaux. L'avantage de la commune est qu'elle peut bénéficier de subventions qui abaissent le seuil de rentabilité. Le revenu annuel des loyers perçu devant couvrir les emprunts émis, il est nécessaire de bien chiffrer les travaux et les subventions.

Vitraux église

Depuis plusieurs années, nous réparons les vitraux de l'église nous-mêmes mais ils sont devenus si fragiles qu'un simple coup de vent peut provoquer leur destruction. Monsieur Grammare, qui a fabriqué le vitrail installé dans le lavoir du mont Chauvin, a accepté de nous les refaire bénévolement. Mais le coût des matériaux reste élevé. Nous réaliserons ces travaux en plusieurs phases et sommes à la recherche de subventions.



→ La Bibliothèque

Tranches poétiques

Vous ne connaissez pas encore la bibliothèque de Mâlain ?

Poussez la porte de la mairie, empruntez l'escalier et découvrez ce lieu à part...

Vous y trouverez nos dernières acquisitions adulte et jeunesse, notre affichage « coups de coeur » pour vous guider dans vos choix de lecture...

En cette période incertaine, chacun peut trouver du réconfort auprès des livres et les bibliothécaires sont ravies de constater une hausse de fréquentation, surtout les samedis matins !

Pour fêter ça, participez aux « tranches poétiques »...

Le principe est simple :

Vous empilez de 2 à 10 livres que vous avez trouvés dans votre bibliothèque préférée.

Vous les agencez de telle façon que leurs titres forment un poème, une petite phrase.

Vous prenez une photo que vous envoyez à

bibliotheque.malain.ccvo@orange.fr

En manque d'inspiration ? Venez sur place, on s'occupe de tout !

Lectrices, lecteurs....

À vous de jouer !



Pendant le confinement cliquez et réservez !

Malgré la fermeture au public durant le confinement, les bibliothécaires s'organisent pour vous permettre l'accès aux livres, et notamment aux nouvelles acquisitions !



Retrouvez en détails l'ensemble des informations sur ouche-montagne.fr

Fin de la sécheresse en Côte-d'Or

L'arrêté de restriction est levé à compter du 12 octobre 2020. Les pluies intenses intervenues depuis début octobre ont permis une réalimentation des cours d'eau ainsi que des nappes karstiques justifiant ainsi la levée des mesures de restriction de tous les usages : eau potable, usages domestiques, agriculture et industrie, sur l'ensemble du territoire la Côte-d'Or.

Travaux/Rénovation des déchetteries et distribution des nouveaux bacs

Les travaux de rénovation et modernisation des déchetteries vont être réalisés sur les 4 déchetteries du territoire et les 2 ISDI (décharge pour les gravats uniquement) afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Mise aux normes réglementaires et modernisation
- Augmentation de la valorisation des déchets
- Sécurisation des sites
- Amélioration des conditions de travail des agents et de l'accueil des usagers

Le démarrage des travaux est prévu le 14 septembre 2020 sur la déchèterie de Gisse-sur-Ouche, pour finir en décembre 2021 par celle de Sombornon. Les déchetteries seront fermées successivement afin de permettre une bonne gestion des flux réceptionnés et le maintien d'une déchèterie de proximité pour chaque usager. Retrouvez toutes les informations et horaires sur www.ouche-montagne.fr.

Par ailleurs, la distribution des nouveaux bacs jaunes a été faite début octobre. Chaque habitant a récupéré un bac de 240 litres, 100% matière recyclée, accompagné d'une documentation rappelant les consignes de tri.

Résultats des élections du conseil communautaire (juillet 2020)

En juillet dernier, la Communauté de Communes a élu sa nouvelle équipe avec neuf vice-présidents :

- Président : Patrick Seguin - Maire de Lantenay
- 1^{er} Vice-président / Développement économique et touristique : Arnault Lemaire adjoint à Mâlain
- 2^e Vice-président / Finances, achats et mutualisations : Pascal Chauvenet adjoint à Mâlain
- 3^e Vice-président / Environnement, développement durable et de l'urbanisme : Philippe Algrain maire de Fleurey-sur-Ouche

- 4^e Vice-président / Animation et action sociale : Michel Roignot, maire de Sombornon

- 5^e Vice-président / Déchets et Assainissement : André Maillot, maire de Sainte-Marie-sur-Ouche

- 6^e Vice-président / Eau et GEMAPI : Jean-Pierre Perrot, élu de Fleurey-sur-Ouche

- 7^e Vice-président / Sport et culture : Marc Chevillon, maire de Remilly-en-Montagne

- 8^e Vice-président / Communication : Hervé Pointeau, élu de Velars-sur-Ouche

- 9^e Vice-président / Travaux et sécurité : Gérard Verdreau, maire de Prâlon.

Nota : à Mâlain, lors du conseil municipal de septembre, 9 conseillers municipaux se sont proposés pour suivre chacune des commissions. Retrouvez les élus concernés dans le compte-rendu du conseil municipal dans ce bulletin, page 8.

Nouvelle formule du transport à la demande

Le Transport à la Demande (TAD) est un service de transport en commun, sur réservation, mis en place par la Communauté de Communes Ouche et Montagne (CCOM). Il vient vous chercher devant votre domicile pour vous permettre d'aller faire des courses. Vous disposez d'une heure pour faire vos achats. 4 circuits sont proposés à destination de Fleurey-sur-Ouche (Intermarché), Sombornon (Super U) et Velars-sur-Ouche (Colryut). Ce service est proposé tous les mercredis après-midi (sauf jours fériés) et coûte 3 euros aller-retour. La société Transmontagne assure ce transport pour la CCOM. Ce service bénéficie d'un soutien financier de la Région.

Toutes les informations sur www.ouche-montagne.fr.

Le portail jeunesse/enfance

La Communauté de Communes Ouche et Montagne s'est engagée dans un processus de modernisation des procédures administratives concernant le service Enfance Jeunesse. Elle met à votre disposition un outil de gestion optimisé pour simplifier vos démarches grâce aux services en ligne accessibles depuis le portail Enfance Jeunesse.

S'informer, s'inscrire, réserver, consulter vos factures, signaler tout changement de coordonnées ou encore justifier une absence, effectuez toutes vos démarches depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en vous connectant à votre espace personnel sur : www.espace-citoyens.net/ouche-montagne

Véritable guichet de services en ligne, le Portail est aussi un support de communication où vous retrouverez des reportages et des actualités mis en ligne par les différents accueils.



Cette année l'école élémentaire compte 3 classes avec 71 élèves répartis de la façon suivante

CP/CE1 : 22 élèves (10 CP/ 12 CE1)

CE2/ CM1 : 28 élèves (14 CE2 / 14 CM1)

CM2 : 21 élèves

L'année scolaire précédente a été très particulière et nous avons fait face à une situation inédite et compliquée pour tous. Un grand nombre de projets ont été annulés. Cette année scolaire ne s'annonce pas très simple non plus car nous devons, comme l'ensemble de la population nous adapter, à l'évolution de cette crise sanitaire. Nous pouvons, depuis le mois de juin, fonctionner en classe entière mais nous avons conservé les accueils dans chaque classe, les récréations séparées afin d'éviter le brassage des groupes et nous continuons à insister sur l'importance des gestes barrières.

Prenez soin de vous !

MC Royer, Directrice

La fabrique à chansons

« Nous travaillons sur un projet : écrire deux chansons avec Lou di Franco, une chanteuse qui vit à Mâlain. L'une parle de nos voyages et l'autre de nos villages. Nous avons choisi des musiques joyeuses qui donnent envie de bouger.

Lou di Franco et Jérôme, son compagnon sont très sympas. Il vont venir dans notre classe six journées. Ils sont déjà venus une fois. On a beaucoup travaillé pour trouver des paroles.

Nous chanterons nos deux chansons dans une salle de spectacle ; La Vapeur, le 11 mai. Deux autres classes participeront aussi et nous chanterons aussi des chansons de Lou di Franco.

Nous allons visiter la salle et assister à un mini concert de Lou Di Franco le 9 mars.

Le projet est très intéressant mais nous sommes stressés à l'idée de chanter sur une vraie scène.»

Les CM2

La rentrée s'est bien passée. Cette année, nous allons participer au projet de la circonscription intitulé «Jouer de concert pour vivre ensemble». Nous travaillerons dans les domaines de la littérature, de la musique et des arts visuels.

la classe de CE2- CM1





	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2		■								
3			■	■	■	■	■			
4							■	■		
5									■	
6		■			■	■				
7						■		■		
8	■						■			
9		■	■	■	■			■		
10										

HORizontalement

1. Berceau d'une race de bovins réputés ;
2. Vengeance corse ;
3. Interjection ; Historien et ami d'Henri IV
4. Massif bourguignon ; Symbole du neptunium
5. Le roi des fromages
6. Au début de uGINE ; Chiffre impair
7. Rivière bourguignonne ; Conjonction
8. Perçue par l'un des 5 sens ; Trois voyelles
9. Premier d'une longue liste ; Conjonction
10. Confiserie faite d'amandes et de caramel

VERTICALEMENT

1. Ville de la Nièvre patrie de Romain Rolland ; à la mode
2. Interjection pour un mouvement soudain ; lac des Pyrénées
3. Au début de l'avancement ; Partie d'un combat de boxe
4. Note de musique ; plante qui fait la célébrité de la Bourgogne
5. Indéfini ; commune de Seine-Maritime
6. Initiales d'un ancien journal de Côte-d'Or ; sigle religieux ; chaleur humaine
7. Touche le filet au tennis ; Monnaie ancienne ; Négation
8. Ville de Belgique ; Introduit une condition
9. Affluent de l'Eure ; qualificatif pour une gorge serrée par l'émotion
10. Jambon poêlé servi avec une sauce piquante



→ Les sorcières en foire

L'asso Sorcières en Foire vous espère en forme en cette année très particulière. Au QG des sorcières on compte sur la magie et sur les bonnes énergies du village pour passer tranquillement cette période. Pas de panique donc mais on reste concentré !

NOS PRÉVISIONS:

Nous avons bien reçu vos mails d'encouragement ainsi que vos conseils éclairés, merci ! Nos membres sont bien sûr déjà au travail depuis quelques mois et les contours de la foire 2021 se dessinent petit à petit. La programmation artistique, par exemple, est d'ores et déjà bouclée et les candidatures d'artisans affluent.

Les restrictions sanitaires nous donnent évidemment du fil à retordre puisque notre événement combine une forte affluence et des critères empruntant à la foire artisanale et à la fête de rue ! Comme vous, nous tentons de démêler tout ça et suivons donc avec attention l'évolution de la situation, l'oreille au poste et les yeux dans la boule de cristal.

Ce qui est sûr c'est que l'organisation de notre extravagante fête, une activité bénévole qui occupe nos temps libres (et souvent aussi les vôtres!), est un réel plaisir que nous comptons préserver. Nous allons donc être vigilants à ce que notre foire ne devienne une contrainte pour personne et ne se transforme pas en bal masqué !

Distanciation sociale oblige, vous pouvez toujours devenir adhérent ou renouveler votre adhésion auprès de nous sur le site www.helloasso.com

Être adhérent vous permet de voter lors des Assemblées Générales des Sorcières (si vous étiez déjà adhérent l'année précédente) et de devenir décideur de nos projets et actu à venir.

Le montant d'adhésion est fixé à 1€ et l'intégralité des cotisations sera reversée à une asso amie (n'hésitez pas d'ailleurs à nous faire connaître de nouvelles structures et suggérer des noms).

Suivez nous en ligne:

www.sorcières-de-malain.com

www.facebook.com/sorcièresdemalain

www.instagram.com/sorcièresdemalain

→ ça s'est passé à Mâlain : merci à tous !

14 juillet



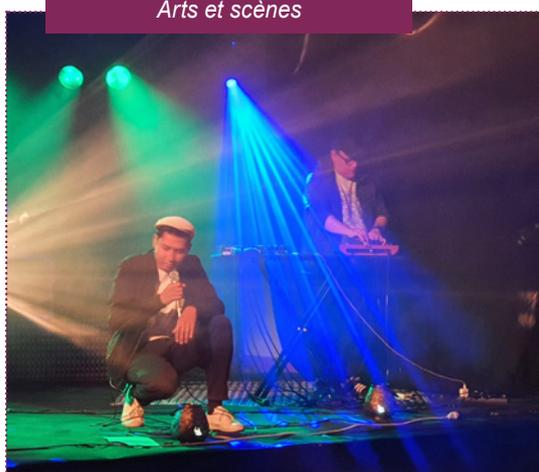
14 juillet



Festival'ouche



Arts et scènes



Festival'ouche





→ Le GAM

L'année 2020 aura été particulièrement mouvementée pour le Groupe archéologique du Mesmontois-château de Mâlain.

La réélection du Conseil d'administration - et d'un nouveau président - en février ; la crise sanitaire (Covid 19) et ses phases de confinement, d'après-confinement, les hésitations et mesures gouvernementales, suffisamment restrictives pour empêcher en avril une ouverture normale du site et restreindre, en juillet, la tenue d'un 35^e chantier de restauration conséquent ; un été caniculaire et un automne particulièrement pluvieux mettant à rude épreuve les Mâlinois bénévoles qui se sont relayés pour assurer les permanences, malgré leur « profil de personnes à risques » ! Sans compter l'incertitude, jusqu'au début octobre, d'un possible chantier-école à venir ces jours prochains.

Mais sachons relativiser et dédramatiser ! Le GAM commence à se remettre de ses turbulences passées ; l'ouverture du château aura eu lieu cette année du 12 juin au 1^{er} novembre ; toutes les permanences auront quand même pu être assurées par des bénévoles ayant su résister, en prenant quelques précautions, aux miasmes de la crise sanitaire et aux turpitudes météorologiques ; un petit groupe de dix personnes a bien voulu - et su - respecter les consignes, pendant deux semaines en juillet, pour travailler sur l'entrée - en consolidant les murs existants - et la plate-forme - en défrichant une nature qui reprenait ses droits - aux abords du « Trou du Diable » sous la direction de trois autres bénévoles plus avertis. De ce chantier d'été, Louis Roussel a rédigé un compte rendu disponible, sur demande, auprès du Conseil d'administration du GAM.

Et, si la Préfecture maintient son autorisation - nous le souhaitons - le mois de novembre permettra la venue du chantier-école Apias (sous la direction de Christian Maloigne). Déjà présent l'année dernière sur le site du château, et sur Mâlain, le village, en 2018, cet organisme a pour vocation de former des jeunes gens aux techniques de restauration de bâtis anciens, dans les métiers de la pierre et du bois d'œuvre : taille d'un plein-cintre à la hauteur de la herse, pose de carreaux anciens dans la salle Gauvain ou quelques mètres carrés de dalles bourguignonnes à l'entrée du donjon du XIII^e siècle, parois intérieures montées en colombage et briques, enduits à la chaux... autant de postes permettant la distanciation indispensable bien sûr, mais aussi des améliorations notoires dans ce lieu exceptionnel.

N'oublions pas toutefois que la fourniture des matériaux reste à la charge de l'association. Le Groupe archéologique du Mesmontois, en charge de la restauration de ces vénérables pierres, continue d'avoir besoin de l'aide des uns et des autres. Nos seuls subsides actuels sont les entrées, vos adhésions ou vos dons éventuels, intégralement reversés à la restauration du château. N'hésitez pas à vous manifester auprès de ses membres, tous bénévoles.

Vos adhésions, et vos enthousiasmes, sont indispensables à ce projet d'envergure quant à la renommée de Mâlain.

Cette saison 2020, en demi-teinte certes, reste « constructive », c'est là l'essentiel ! L'équipe du GAM

GAM, château, musée

14, rue du Mont-Chauvin 21410 Mâlain

malaingam@laposte.net - 07 83 32 35 06

Aec Espace Pub

Objets et cadeaux publicitaires

4, rue des Ferrettes • 21410 Mâlain
Tél. 03 80 23 67 02 • Fax 03 80 23 67 08
E-mail : aec.espace.pub@wanadoo.fr

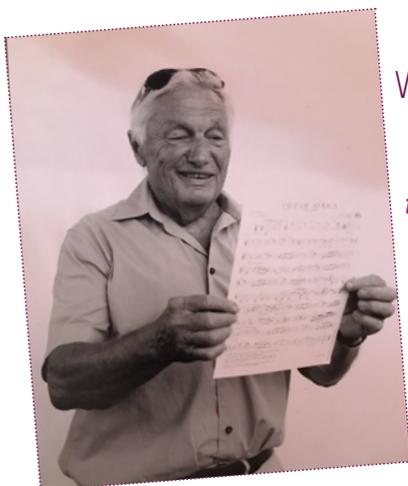
L'ARBRE À CAMES

Garage AUTO

Réparations MOTO & QUAD

David MASSON
Zone des Combets
21410 Fleurey-sur-Ouche
Tél : 06.07.51.34.94





➔ Christian Bony, une vie à Mâlain !

S'il y a bien un habitant que tout le monde connaît c'est bien Christian ! Facile il est partout ! Hyper actif, hyper impliqué, difficile de ne pas le croiser dans une réunion, une manifestation ou tout simplement dans les rues du village.

Arrivés de Mercurey en Saône-et-Loire, ses parents ont posé leurs valises dans notre commune en 1945. Un an plus tard naissait Christian qui depuis n'a pas quitté le village de toute sa vie sauf 7 mois pour sa formation professionnelle à Paris. Même son armée il l'a faite à Longvic, histoire de rentrer tous les soirs. Car Christian c'est un fidèle ! Quand il commence quelque chose, il va jusqu'au bout, c'est donc naturellement qu'il a progressé tout au long de sa vie dans la même entreprise, France Télécom.

En 1966 il a commencé en intervention aux transmissions régionales avant de devenir chef responsable d'équipe 30 ans plus tard et ce jusqu'à la fin de sa carrière...

Le 2 août 1969 il épouse naturellement une Mâinoise, Nicole, avec qui il aura deux enfants, Guillaume et Lucie. Une jolie vie familiale et professionnelle qui aurait pu se résumer à cela, mais ce serait mal connaître Christian...

👉 Christian, vous ne ratez jamais un conseil municipal, pourquoi ?

Parce que ça m'intéresse, ça m'occupe, je me tiens au courant de ce qui se passe dans le village, j'ai toujours assisté au conseil... en tant qu'élu ou simple habitant. C'est important de savoir ce qui se passe dans sa commune, souvent les gens disent n'importe quoi ! Les gens qui causent sans savoir, "on m'a dit que..." ça m'énerve ! Ils devraient venir au conseil plutôt que de causer, ils pourraient se faire leur opinion eux-mêmes !

👉 L'engagement municipal remonte à loin pour vous ?

Oui, je me suis présenté aux élections pour la première fois en 1971 j'avais 25 ans. A l'époque c'était pas comme maintenant, il y avait 3 listes complètes plus des indépendants, c'était toujours un peu les mêmes... d'ailleurs je n'ai pas été élu, j'étais trop jeune ! Il n'y avait que des vieux et à l'époque ils estimaient que les jeunes n'avaient pas assez d'expérience pour mener le village, alors j'ai attendu...

👉 En 1977, votre tour est arrivé ?

Oui, j'ai été élu 1^{er} adjoint directement, le maire c'était monsieur Bontour. C'est Jean Chaineaux comme d'habitude qui avait eu le plus de voix, mais il n'avait pas le temps alors il a dit : "Christian il va y aller lui..." Alors j'y suis allé, j'ai pris la fonction.

Sous ce mandat là, on a créé pleins de choses qui existent encore aujourd'hui, tiens comme le bulletin municipal justement... au début c'était succinct, juste les comptes-rendus de conseil municipal.

Christian en profite pour sortir l'un de ses nombreux classeurs, Nicole nous avoue qu'il garde tout, il découpe tous les articles de journaux qui parlent de Mâlain et des environs depuis toujours... «Chaque matin quand il va lire le journal à ma mère (Denise Coiret) il met des articles de côtés.»

C'est ainsi qu'il nous montre les 3 listes de 1977 avec les voix obtenues par chacun à chaque tour des élections, puis la photo pour le départ en retraite du dernier curé de Mâlain ou encore le 1^{er} bulletin municipal.

"C'est important de savoir ce qui se passe dans sa commune".

En 1983, je me suis représenté aux élections. C'est Mireille Cassard qui est devenue maire, la 1^{ère} femme maire de Cote-d'Or je pense.... Cette année-là en plus des anciens, de nouveaux habitants se sont présentés, ceux qui venaient du nouveau lotissement des 3 sources, ça changeait un peu.

👉 Les conseils, c'était animé ?

Ah ça oui, des fois il y avait de la bagarre ! Ça parlait fort, fallait s'imposer, aujourd'hui c'est bien différent et c'est bien, on peut discuter, débattre, même si on est pas d'accord on se respecte, avant certains se détestaient...

Et puis maintenant il y a plus de jeunes, c'est bien ça. Ils s'impliquent, même si parfois ils manquent de formation.

À partir de 1989 je ne me suis plus présenté, mais je continue à aller aux conseils le plus possible pour suivre les évolutions. Ça m'occupe.

👉 Et puis Christian, en plus de la commune, il y a aussi l'engagement associatif, ça a commencé avec quoi ?

Avec la création du comité des loisirs je pense, on l'a monté en 1975 avec Michel Colombo, Denise Borde, Marie-Louise troisgros et Lucette Adami.

C'était l'ancien comité des fêtes, on animait le village.

La première manifestation a dû être les feux de la Saint-Jean 1976, dans un champ près de la station d'épuration

➔ Portrait de Mâinois-es :



d'aujourd'hui. On a eu la trouille, c'était en pleine sécheresse de 76, on ne voulait pas mettre le feu partout...

Il y avait eu une tombola, je me rappelle le gros lot c'était un voyage pour deux personnes, grâce à Nicole Leplat qui travaillait dans une agence de voyage !

☞ Nicole nous a dit que vous étiez également un grand footballeur ?

Oui le foot c'est une passion. Faut que je bouge alors...

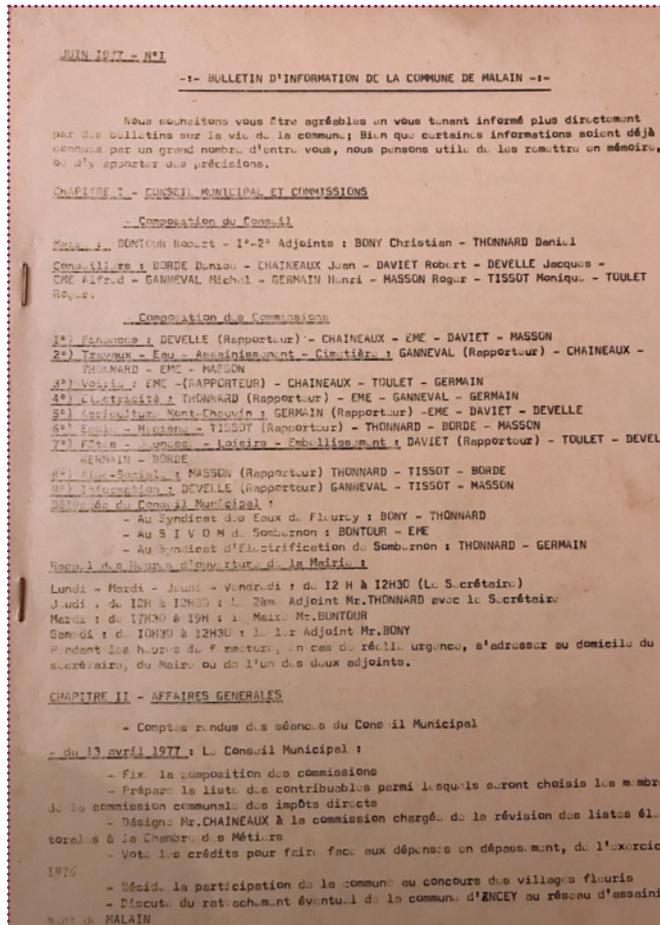
J'ai commencé en 1966 à Sombornon. On était la 1^{ère} équipe junior de la vallée, je jouais à l'arrière jusqu'en 1985 et toujours à Sombornon !

Après j'ai été dirigeant / arbitre jusqu'en 1990. C'était sympa, je parlais avec l'équipe et puis, quand il manquait quelqu'un je jouais, on s'arrangeait avec l'autre arbitre.

☞ Et puis évidemment, il y a l'Harmonie !

Oui, mais je ne suis pas du tout musicien pourtant, je n'ai joué qu'un an en 1956-57 comme baryton basse. Je venais plutôt filer un coup de main, bricoler. J'ai été vice-président mais je ne sais plus à partir de quand ni pour combien de temps !

En 2005, je suis devenu président lorsque l'on a fusionné avec Fleurey et ça jusqu'en 2018. Je suis le dernier président des "harmonies réunies". Maintenant c'est un collège de quatre co-dirigeants mais je suis toujours au conseil d'administration.

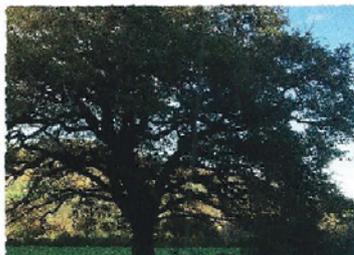


☞ Autre chose Christian ? La chasse ? La pêche ?

Non, ni l'un ni l'autre. Mais avec Nicole on allait au repas de chasse le dimanche midi pour l'ambiance, C'était dans la grange là où habite Pascal Baillargault aujourd'hui. On était une bonne bande, on rigolait bien !

☞ Il y a des choses que vous auriez aimé faire et que vous n'avez pas pu ? Des regrets ?

Non j'ai toujours fait tout ce que j'aime. Je n'ai aucun regret dans la vie ! Et Nicole de conclure « Christian tout le monde l'appelle, a besoin de lui, lui donne des missions. Il est jamais là, c'est un vrai courant d'air ! »



Bien être à Malain

Thérapie japonaise sous forme de pressions avec les mains sur le corps habillé et étirements.

Pour tous les problèmes liés au stress, mal de dos, sciatiques, entorses, tendinites, problèmes de sommeil, migraines, burn-out.

Anne Loones
Praticienne en Shiatsu
Ecole Française d'Eric Martin

5 rue des vignes MALAIN
06 13 12 88 46

Séance d'une heure, sur RDV, à mon domicile
Séance "découverte" à 25 euros, puis 40 euros

www.grafitek.fr
20 rue du Pont - Mâlain
tél. 06 16 27 14 88

Création graphique | Internet | Impression



Rendez-vous Maire et adjoints

Vous souhaitez un rendez-vous avec un ou plusieurs de vos élus, nous sommes à votre disposition.

Contactez le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture pour prendre rendez-vous **03 80 23 60 52**

SERVICES D'URGENCE et SERVICES PUBLICS

MAIRIE

Secrétariat ouvert le lundi, jeudi, vendredi 10h00-12h00 et 16h00-18h00 et le mardi 10h00-12h00

☎ 03.80.23.60.52

mairie.malain@wanadoo.fr - www.malain.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ 03.80.23.60.52 - ouvert le lundi, jeudi, vendredi 10h00-12h00 et 16h00-18h00 et le mardi 10h00-12h00

PÔLE INTERCOMMUNAL ENFANCE JEUNESSE

(périscolaire) - Rue Maurice Béné

Horaires d'ouverture : matin de 7h30 à 9h05, midi de 12h05 à 14h05, soir de 17h05 à 19h00.

Directrice : Anne-Laure Largy : 06.18.13.66.19 - 03.80.30.55.59 - peri.malain@ouche-montagne.fr

ECOLES

Élémentaire ☎ 03 80 49 73 27

Maternelle ☎ 03 80 23 62 47

CCAS

permanence assistance sociale en mairie le 3^e jeudi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous.

Mme RATIVEAU ☎ 03.80.63.27.50

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ 03.80.23.68.81 samedi de 10h à 12h (sur RdV à partir du 27 juin). Site <http://ccvo.bibli.fr/opac/> bibliotheque.malain.ccvo@wanadoo.fr

TRI SÉLECTIF et ORDURES MÉNAGÈRES

Vos déchets recyclables sont collectés à votre porte le mercredi en alternance avec les ordures ménagères.

Veillez à les sortir le mardi soir. Il faut continuer à apporter le verre soit aux deux points prévus à cet effet (parking salle des fêtes et rue des vignes) soit à la déchetterie.

Entre Fleurey et Lantenay :

déchetterie et décharge de classe III

Horaires d'hiver de novembre à mars :

Lundi 9h à 12h30 - Mercredi 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi 9h à 13h - Samedi 9h à 12h et 14h à 17h

Horaires d'été d'avril à octobre :

Lundi 9h à 12h30 - Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h

Vendredi 9h à 13h - Samedi 9h à 12h et 14h à 18h

Contact CCOM ☎ 03.80.33.98.04

www.ouche-montagne.fr

Urgences

Pompiers : ☎ 18 ou 112

Centre d'Appel Médical : ☎ 15

Gendarmerie : ☎ 17

Gendarmerie de Velars-sur-Ouche

Place d'Osburg - Velars-sur-Ouche ☎ 03.80.50.90.50

Gendarmerie de Sombornon

1 Rue Henri Vincenot - Sombornon ☎ 03 80 33 42 10

Electricité Urgence dépannage ☎ 0 810 333 021

Eau - Suez n° Azur ☎ 0977 408 408

SERVICES MÉDICAUX, SOCIAUX et ASSIMILÉS

MÉDECIN

Maude Lacroix, Petite rue de l'Eglise ☎ 03.80.23.69.30

DENTISTE

FLEUREY-SUR-OUCHE :

Pierre GUICHARD / Marion MUNIER

1 bis rue du Sophora ☎ 03.80.33.64.61

SOMBERNON :

Delphine LOUIS

3 Avenue de la Brenne ☎ 03.80.33.44.55

INFIRMIERS

PONT-DE-PANY : Audrey POMI,

2 Rue de Bourgogne ☎ 06.66.39.69.07

FLEUREY-SUR-OUCHE

Gaëlle LIGER et Hélène LEPORI,

1 bis rue du Sophora ☎ 06.07.60.66.35

Saadia KHELIL – Emmanuelle BIZOUARD – Patricia

MONOT 5, Grande rue du Haut ☎ 03.80.33.66.66

ou en cas d'urgence 06.07.99.45.56

GISSEY-SUR-OUCHE

Véronique MICHAUD, 265 Rue de la Garenne ☎ 03 80 49 01 83

SOMBERNON

Christine PERRAUD, Rue Gustave Eiffel ☎ 03.80.33.36.93

VELARS-SUR-OUCHE

Anne PHILIPPON, 32 Allée de la Cude ☎ 03.80.76.02.46

KINESITHERAPEUTES

PONT DE PANY

Lise BOURDEAUX, 2 Rue de Bourgogne ☎ 03.80.43.12.71

FLEUREY-SUR-OUCHE

Arnaud CHOVELON - Tamara WOLFF - Adrien Constantin

15, Grande rue du Bas ☎ 03.80.33.68.32

SOMBERNON

Charline BUREAU, 23 Avenue de la Brenne ☎ 03.80.33.44.29

AUTRES MEDECINS GENERALISTES

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE

Maryse LAMY, 155 Rue de la Buchaille ☎ 03.80.23.63.66

FLEUREY-SUR-OUCHE

Fabienne PETITJEAN-MAZOIRE, 5 rue des

Roches d'Orgères ☎ 03.80.76.00.08

GISSEY-SUR-OUCHE

Henri GUIGON, Rue de la Garenne ☎ 03.80.49.04.21

OSTEOPATHES D.O.

FLEUREY-SUR-OUCHE

Déborah CHAPPUIS, Pierre-Arnaud WEBER rue

des Vieilles Carrières ☎ 06.65.42.06.63

PHARMACIE :

PONT-DE-PANY

Pharmacie Tanguy Selarl 245 Rue de Bourgogne ☎ 03.80.23.62.61

FLEUREY-SUR-OUCHE

Anne DUCRET BRETILLON

Centre commercial Intermarché ☎ 03.80.33.63.19

TAXI

ANCEY

AUREL TAXI 4 impasse du Clos Coquet ☎ 06.21.05.49.80

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE

TAXI DE L'OUCHE 85 Grande Rue ☎ 03.80.49.08.69

FLEUREY-SUR-OUCHE

SARL DE MORCUEIL - Karine RAPP, 21 rue de

Morcueil ☎ 06.10.07.91.48 - ☎ 06.09.37.64.98